

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussignée, DAVID VINCENT, directeur, Développement des affaires et énergies renouvelables, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de Gaz Métro et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Gaz Métro est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec et Gaz Métro GNL, S.E.C. est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente de gaz naturel liquéfié;
3. Gaz Métro GNL, S.E.C. est une filiale de Société en commandite Gaz Métro;
4. Dans le cadre du présent dossier, Hydro-Québec dépose, sous pli confidentiel, un contrat intitulé « Entente de principe » intervenu entre Hydro-Québec, Gaz Métro GNL, S.E.C. et Société en commandite Gaz Métro, dont certaines informations ont été caviardées;
5. La communication des informations caviardées, sans ordonnance de confidentialité, entraînerait la divulgation au public d'informations qui doivent demeurer confidentielles;
6. En effet, ces informations caviardées sont stratégiques et, si elles sont rendues publiques, risquent de causer un préjudice commercial à Gaz Métro GNL S.E.C., et à Société en commandite Gaz Métro;
7. Considérant les montants considérables qui sont en jeu, Gaz Métro entend lancer un appel de propositions afin d'obtenir le meilleur prix possible;
8. Or, un tel exercice serait dépourvu de toute valeur si les éventuels proposants connaissaient l'évaluation des coûts qu'en a faite Gaz Métro;
9. Bref, permettre la divulgation des informations caviardées seraient de nature à empêcher Gaz Métro de bénéficier du meilleur prix;
10. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.


ET J'AI SIGNÉ :



DAVID VINCENT

Directeur, Développement des Affaires et énergies renouvelables

Affirmé solennellement devant moi,
à MONTRÉAL, ce 30^e jour Avril 2015



Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts judiciaires du Québec

